

PV du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2025

DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
quorum :
..... 08
présents : 12
votants : 14
pouvoirs : 2

Date de convocation :
24 juin 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **mardi 1^{er} juillet 2025 à 21h00** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard POURPOINT, Maire de Grézac.

Présents : M. POURPOINT Bernard, Maire, Mme de ROFFIGNAC Françoise et Mme BELLUTEAU Nathalie, Adjointes, Mme DIET Marie-Christine, M. GADIOU Dominique, M. GUÉRIN Pascal, M. NEAU François, PÉRAUX Christophe, M. SAINTLOS Julien, M. SÉGUINEAUD Mickaël, Mme VARENNE Véronique, Mme WILLIOT-NICHOLLS France

Absents excusés : M. AVRARD Cédric, M. BRIVIO Philippe (donne pouvoir à M SAINTLOS Julien), M. RAIMOND Bruno (pouvoir à M. POURPOINT Bernard)

Secrétaire de séance : Madame VARENNE Véronique

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 ne soulevant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Délibération n° D2025_03_12

AFFAIRES GÉNÉRALES

AVIS SUR LE PLAN LOCALE DE L'HABITAT 2025-2030 DE LA CARA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De prendre acte** de la transmission de ces informations relatives au PLU 2025-2030 de la CARA
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2025_03_13

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉSIGNATION D'UN AGENT COORDONNATEUR

POUR LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'autoriser Monsieur le Maire**, à désigner Madame JUNCHAT, secrétaire de Mairie, en qualité de coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2026

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2025_03_14

AFFAIRES SCOLAIRES

CANTINE ET GARDERIE : TARIFS A APPLIQUER A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De fixer** les tarifs des repas de la cantine scolaire, pour l'année 2025-2026 comme suit :
 - Tranche 1 : QF inférieur à 600 € : 0,90 €
 - Tranche 2 : QF compris entre 600 € et 1 000 € : 1,00 €
 - Tranche 3 : QF supérieur à 1 000 € : **3,30 €**
 - Tarif adulte : 5,50 €
- **De maintenir** les tarifs de la garderie tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2025_03_15

DOMAINE ET PATRIMOINE

REPRISE D'UNE TONDEUSE PAR LA SOCIÉTÉ ESPACES MOTOCULTURES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'autoriser** la reprise de l'ancienne tondeuse de marque ISEKI SFH240, dont le n° de série est 545/002942 par la Société Espaces Motocultures, sise 2A Rue du dominant 16100 CHATEAUBERNARD, pour un montant de 4 700 € TTC.
- **De prendre acte** que ce matériel sera sorti de l'inventaire

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2025_03_16

DOMAINE ET PATRIMOINE

ACCES A L'OUTIL VIGIFONCIER DE LA SAFER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'autoriser Monsieur le maire** à signer le protocole d'accord ci-joint, avec la SAFER qui prendra effet à sa date de signature et prendra fin le 31 décembre 2026.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2025_03_17

PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR L'AJUSTER AUX BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De procéder à la fermeture** des 6 postes vacants au tableau des effectifs, à savoir :
 - A compter du 7 juillet 2025
 - Un poste de secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35h/semaine
 - Un poste de secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{nde} classe à 35h/semaine
 - Un poste d'assistant administratif sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 17h30/semaine
 - Un poste d'assistant administratif sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 17h30/semaine
 - Un poste d'adjoint technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique (l'agent ayant été promu en 2021 au grade supérieur) à 17h30/semaine
 - A compter du 1^{er} octobre 2025
 - Un poste d'agent d'accueil polyvalent sur le grade d'adjoint administratif à 12h/semaine
 - **De procéder à l'ouverture** d'un poste d'assistant administratif sur le grade d'adjoint administratif, à 17h30/semaine, étant précisé que ce poste est ouvert aux contractuels
 - **De modifier** le tableau des effectifs en conséquence
 - **De prélever** au Budget de l'exercice en cours et sur ceux à venir, aux articles et chapitres prévus à cet effet, les crédits nécessaires au paiement des rémunérations et des charges sociales et impôts s'y rapportant
 - **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable se rapportant à cette décision.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- Présentation de devis : SARL GUENAUD (nettoyage façade de la salle multi activité), devis d'installation de cuisine pour la salle des Associations : Le conseil municipal a donné son accord sur ces devis
- Mr le Maire va voir avec l'entreprise PICOULET, qui réalise les travaux de voirie au lotissement « Les Vignolettes », quels matériaux peuvent être utilisés pour tracer les passages piétons
- Information sur la répartition des sièges des Conseillers communautaires à la CARA, après les élections municipales de 2026
- Information sur les exonérations partielles des bases de la TFPNB sur les terres agricoles : le taux d'exonération des bases a été fixé par la Loi de finances pour 2025, à 30% contre 20% auparavant, privant la commune de plus de 4 000 € de recettes fiscales à compter de 2025.
- La commission municipale pour les questions de personnel va être très prochainement réunie pour faire des propositions d'annualisation du temps de travail des agents techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40